



## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ANNEE 2019** (Fait en date du mercredi 19 février 2020)

### **INTRODUCTION**

A 19h30 Massimo Gili, Président de l'association, souhaite la bienvenue aux différentes personnalités présentes,

- ✓ Mme Valérie Pillonel, Responsable du Service des Sports de la ville de Vernier,
- ✓ M. Roberto Righetti, Président du Conseil Municipal de Plan-les-Ouates,
- ✓ M. Augustin Perez, Président de la Commission des Arbitres de l'Association Cantonale Genevoise de Football et représentant de cette même Association,
- ✓ M. Kevin Pinto, Vice-président de l'UGAF (Union Genevoise des Arbitres de Football),
- ✓ M. Pierre Charvet, Président du Tribunal Sportif, accompagné de MM Yoann Brigante et Roger Waeger membres de celui-ci,
- ✓ M. Gilbert Isler, Membre d'Honneur,
- ✓ M. Ismaïl Sahbani, développeur internet,

ainsi qu'aux représentants des clubs et vous prie d'excuser,

- x M. Antonio Hodgers, Président du Conseil d'Etat ainsi que l'ensemble du Conseil d'Etat,
- x Mme Sandrine Salerno, Maire de la Ville de Genève, ainsi que l'ensemble du Conseil Administratif de la Ville de Genève,
- x M. Sami Kanaan, Conseiller Administratif en charge du Département de la Culture et du Sport,
- x M. Pascal Chobaz, Président de l'Association Cantonale Genevoise de Football,
- x M. Xavier Magnin, Maire de la commune de Plan-les-Ouates, Mme Fabienne Monbaron et M. Thierry Durand, conseiller administratif pour la même commune,
- x M. Nicou Etemad, Responsable du Secteur Sport de la ville de Plan-les-Ouates,
- x M. Martin Staub, Maire de la commune de Vernier, MM Yvan Rochat & Pierre Ronget, conseillers administratifs pour la même commune,
- x M. Philippe Decrey, Maire de la commune de Thônex, MM Marc Kilcher et Pascal Uehlinger, conseillers administratifs pour la même commune,
- x M. Stéphane Lorenzini, Maire de la commune de Lancy, Directeur Cantonal du Sport & Président de la Commission Cantonale d'Aide au Sport, MM Damien Bonfanti et Frédéric Renevey, conseillers administratifs pour la même commune,
- x M. Jean-Marc Comte, Maire de la commune du Grand-Saconnex, MM Bertrand Favre et Laurent Jimaja, conseillers administratifs pour la même commune,
- x Mme Sybille Bonvin, Cheffe de Service du Service des Sports de la Ville de Genève,
- x M. Patrick Eyer, Adjoint de Direction en charge du domaine « Centres Sportifs et Stades »,
- x MM Gabriel Mascia, Jean-Pierre Rochat membres du Tribunal Sportif,
- x M. Walter Heuri, Parrain de notre Coupe Genevoise Corporative,
- x M. Roger Servettaz, Président de l'Association Genevoise des Sports,
- x M. Michel Sauthier, Directeur du Centre Sportif de Sous-Moulin,
- x M. Daniel Ochsner, Président d'Honneur
- x MM Gabriel Catillaz, Marcel Pittet, Membres d'Honneur,
- x M. Giuseppe Francioso, Foot Line,
- x M. Daniel Guillermin, Président de la Ligue Romande de Football,
- x M. Claude Détruche,

retenus par d'autres obligations.

Le Président déclare ouverte la 94<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Association Genevoise de Football Corporatif.



# Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 2 sur 21

## Déroulement de l'Assemblée :

19h00 – 19h30 :	Signature de la feuille des présences
19h30 – 21h00 :	Assemblée Générale
21h00 – 21h30 :	Apéritif offert par l'Aéroport de Genève
21h30 – 22h00 :	Tirage au sort des groupes pour le championnat 2020

Le Président rappelle aux clubs que les propositions pour l'Assemblée Générale doivent parvenir aux plus-tard 14 jours avant l'Assemblée Générale, les démissions, ainsi que toutes demandes portant sur l'année écoulée doivent arriver à l'AGFC avant la fin de l'année, faute de quoi, la prise en considération est reportée à l'année suivante.

Le Président remercie l'Aéroport de Genève et tout particulièrement M. Jean-René Longchamp, président du FC Aéroport pour la mise à disposition de la salle de presse permettant la tenue de l'Assemblée Générale 2019 ainsi que pour l'apéritif et le présent remis à l'entrée fêtant les 100 ans de Genève Aéroport.

Le Président informe que si un club est intéressé à l'organisation de l'Assemblée Générale, celui-ci peut en faire part au comité de l'AGFC, tout au long de l'année afin de finaliser les modalités et l'organisation.

Le Président présente l'ensemble du comité et des membres qui travaillent tout au long de l'année pour la bonne marche de l'Association :

Le comité :	M. Roberto Zezza, M. André Dumartheray,	Vice-président   Compétitions Administration   Licences
Membres externes :	Mme Sibilla Gili Mme Sophie Caboussat M. Marco Oliveira M. Kazim Uysal M. Angelo Gravina M. Eric Breton	Internet (Développement et gestion)   Finances (facturation et suivi) Comptabilité   Contentieux Délégué aux arbitres   Développement des compétitions Affaires juridiques   Contentieux Marketing   Développement des compétitions Photographe   Logistique
Sélection Genevoise :	M. Ahmed Darwish M. Sergio Nascimento	Sélectionneur Sélectionneur adjoint
Le tribunal sportif :	M. Pierre Charvet, M. Yoann Brigante, M. Gabriel Mascia, M. Jean-Pierre RoCHAT M. Roger Waeger	Président Membre Membre Membre Membre

Le Président remercie l'ensemble du comité et ses membres, pour son engagement et la qualité du travail accompli durant la saison 2019.





## ORDRE DU JOUR

### 1) APPEL

Equipes convoqués	75	59 équipes actives dont 6 nouvelles et 11 équipes passives) 4 équipes démissionnaires 1 équipes exclues
	Non présent Non présent	
Clubs ayant le droit de vote :	67	dont 11 équipes passives et 4 équipes démissionnaires
Clubs représentés ayant le droit de vote :	46	
Clubs excusés :	0	
Clubs non représentés :	21	
Majorité en cas de votation :	24	

Le Président rappel ci-dessous, les modalités de votation telle que sont fixée par les Statuts de l'Association :

En règle générale, les décisions sont prises à la majorité des votants décide. En cas d'égalité, la voix du Président détermine le résultat. Sur la demande d'un club, le vote a lieu à bulletin secret.

Les décisions relatives à l'admission, la démission ou l'exclusion d'un club, notamment doivent réunir les voix des deux tiers des votants. La compétence du service contentieux reste réservée. Ces décisions peuvent être prises à l'appel nominal ou, à la demande du Comité ou d'un club, à bulletin secret. (art. 25 des Statuts)

Aucun quorum (nombre minimal de votants pour qu'un vote soit considéré comme valide) n'est exigé par les Statuts.

En application des statuts, la **majorité absolue** (50% +1 voix) des votants (29 Clubs représentés ayant le droit de vote) est fixée à 15 et la majorité des deux tiers est fixée à 20.

Le Comité, par la voix de son président, rappel qu'en vertu de l'art. 22 des Statuts, « Chaque club en règle avec ses obligations financières à droit à une voix ». Par conséquent, il est rappelé aux délégués qu'un club n'a droit qu'à une seule voix indépendamment du nombre d'équipes qu'il inscrit.

### 2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Les deux clubs suivants ont été nommés scrutateurs pour l'Assemblée Générale 2019, le FC MIGROS et le FC VEDIA

### 3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2018

Le procès-verbal portant sur l'exercice 2018 est disponible sur le site [www.agfc.ch](http://www.agfc.ch)

Les clubs avaient la possibilité de nous faire parvenir d'éventuelles remarques écrites au sujet de celui-ci.

Aucune remarque ne nous est parvenue.

Il est proposé de renoncer à la lecture du PV portant sur l'exercice 2018, à moins qu'un club, qu'un membre n'en demande la lecture.

Aucun membre, aucun membre ne demande la lecture du PV 2018

Le Président soumet au vote de l'assemblée des délégués l'acceptation du PV 2018.

Pour : 46

Contre : aucune

Abstentions : aucune

Le PV est accepté à l'unanimité





Le PV de l'AG 2019 sera mis à disposition des clubs sur le site Internet de l'Association [www.agfc.ch](http://www.agfc.ch) et ne sera envoyé que sur demande.

Il sera soumis au vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

## 4) RAPPORT DU PRESIDENT

- a) Déroulement du championnat, de la coupe genevoise corporative, de la super coupe et du challenge AGFC
- b) Les finances
- c) La sélection
- d) Les terrains
- e) Le tournoi en salle
- f) Les travaux du comité
- g) Divers

### A) DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT, DE LA COUPE GENEVOISE CORPORATIVE, DE LA SUPER COUPE & DU CHALLENGE AGFC

#### LE CHAMPIONNAT

Le championnat 2019, s'est déroulé à notre satisfaction et sans faits marquants.

Comme lors de l'édition 2018, les conditions météorologiques nous ont été favorables. Nous n'avons pas compté de matches renvoyés et ce pour la deuxième année consécutive, mais nous devons regretter les 28 matches forfaits, une tendance qui est malheureusement à la hausse par rapport à la saison dernière où 21 matches avaient dû être déclaré forfaits.

Si personne n'a bien entendu d'influence sur la météo, on constate que de plus en plus d'équipe font le nécessaire pour rejouer les matches, et comme vous le savez, ceci est important pour la bonne marche et l'équité d'une saison régulière.

Bravo et merci à vous.

Ainsi, nous espérons que pour le championnat 2020, non seulement la météo reste clémente et donc que le nombre de rencontres devant être renvoyées reste faible, voire nul, comme cela a été le cas en 2018 et 2019, mais surtout que vous, clubs et équipes, fassiez le maximum pour que les forfaits ne deviennent que chose rarissime.

Pour les clubs n'ayant pas encore l'habitude, nous vous informons également que le comité se réserve le droit de refixer les matches revêtant une importance pour la montée ou la relégation, avec la présence obligatoire des 2 clubs.

Si l'un des deux clubs devait ne pas se présenter, le match sera déclaré forfait, 4 points pour l'équipe présente et 0 point pour l'équipe absente.

Le championnat 2019 s'est terminé avec les demi-finales, le mardi 18 juin et mercredi 19 juin et les finales, le samedi 22 juin 2019. Les matches ont eu lieu sur les installations du stade des Trois-Chêne à Thônex.

Comme chaque année, je tenais à remercier les instances politiques et footballistiques des 3 communes ; Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex, qui nous ont permis d'assister à ces très belles rencontres disputées de hautes luttres par les clubs finalistes.

Cette année, les demi-finales ligue A ont vu s'opposer le FC AEROPORT vainqueur du FC ROLEX II sur le score de 2 à 1, alors que dans l'autre demi-finale, le FC HUG I s'est imposé face au FC REFINITIV sur le score de 5 à 1 ce qui nous a valu une finale, opposant le FC AEROPORT au FC HUG I, et aura vu le FC HUG I l'emporter sur le score de 5 à 4 après les penaltys, le score étant de 2 à 2 à la fin des prolongations.

Je tenais à souligner que le match, comme très souvent, a été joué par deux très belles équipes, dans un très bon état d'esprit et qui une fois de plus il a tenu toutes ses promesses.

Félicitation au FC HUG I pour son titre de champion de ligue A, le deuxième d'affilée, après celui obtenu lors de la saison 2018.





On peut aussi féliciter le FC CSPM qui a remporté le championnat de ligue B, en battant en finale le FC JTI sur le score de 8 à 1. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue A.

En match de barrage pour la montée / relégation ligues A / B, se sont opposés les équipes du FC GIVAUDAN (ligue A) et du FC RICHEMONT INTL (ligue B). Le match a vu la victoire du FC GIVAUDAN sur le score de 5 à 4. Ce dernier se maintient et jouera en Ligue A lors du championnat 2020.

Le FC SWISSPORT GENEVE a lui obtenu le titre de champion de ligue C aux dépens du FC AMAG sur le score de 6 à 2. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue B.

En ligue D, c'est le FC FONDATION AGE D'OR qui a obtenu sa montée en ligue C, en remportant le titre de champion de ligue D aux dépens du FC CATERPILLAR sur le score de 3 à 2. Ces deux clubs sont suivis dans leur montée en ligue supérieure par le FC RALPH LAUREN et le FC SRG ENGINEERING demi-finalistes malheureux.

Le prix de la meilleure défense a été décerné au FC CERN avec 6 buts encaissés, le titre de meilleure attaque est revenu aux FC SRG ENGINEERING avec 45 buts marqués et le prix de bonne tenue Ligue A au FC CLARINS.

Vous pouvez voir l'ensemble des résultats ci-dessous :

➤	<b>Champion ligue A</b>	FC HUG I	
➤	<b>Vice-champion ligue A</b>	FC AEROPORT	
➤	<b>Champion ligue B</b>	FC CSPM	
➤	<b>Champion ligue C</b>	FC SWISSPORT GENEVE	
➤	<b>Champion ligue D</b>	FC FONDATION AGE D'OR	
➤	<b>Bonne tenue ligue A</b>	FC CLARINS	
➤	<b>Bonne tenue ligue B</b>	FC CSPM	
➤	<b>Bonne tenue ligue C</b>	FC GARDES FRONTIERES	
➤	<b>Bonne tenue ligue D</b>	FC CATERPILLAR FC SRG ENGINEERING	
➤	<b>Meilleure attaque</b>	FC SRG ENGINEERING	(45 buts)
➤	<b>Meilleure défense</b>	FC CERN	(6 buts)

Le prochain championnat aura lieu du **16 mars au 20 juin 2020**, jours des demi-finales et finales qui auront lieu, non pas au centre sportif de Sous-Moulin, comme vous en aviez l'habitude mais sur les installations du stade municipal de Vernier.

Celles-ci se dérouleront sur 3 jours : mardi 16 juin 2020 les ½ finales des ligues A et B, mercredi 17 juin 2020 les ½ finales des ligues C et D et samedi 20 juin 2020, les finales toutes catégories.

Je vous rends attentif que, comme pour la saison dernière, les semaines 1 et 2 du championnat se joueront à l'heure d'hiver. L'ensemble des informations concernant le calendrier du prochain championnat, seront disponibles sur notre site, [www.agfc.ch](http://www.agfc.ch), début mars 2020.

Et je terminerais pour le championnat 2019 avec quelques statistiques.

A titre de comparaison, il y a eu 1'436 buts marqués pour 255 matches joués, demi-finales et finales comprises, soit une moyenne de 5.63 buts par match, en hausse par rapport à la saison 2018 où 1599 buts avaient été marqués pour 313 matches joués, soit une moyenne de 5.11 buts par match. Les matches forfaits n'ont pas été pris en compte.

Merci à tous les clubs pour la saison écoulée et bravo pour ce festival de buts.





## LA COUPE GENEVOISE CORPORATIVE

La 6<sup>ème</sup> édition de la Coupe Genevoise Corporative 2019 a été reconduite sur les mêmes bases des précédentes éditions, soit :

16 équipes qualifiées, les 4 meilleures équipes de chaque ligue, sans tête de série, définies comme suit :

- Pour la ligue A, les deux premiers des deux groupes A1 & A2,
  - Pour la ligue B, les deux premiers des deux groupes B1 & B2,
  - Pour la ligue C, le premier des quatre groupes C1, C2, C3 & C4,
  - Pour la ligue D, les 4 équipes qualifiées pour les demi-finales, peu importe le nombre de groupe,
- Pour exemple : si 1 année il y a deux groupes, ce sont les deux premiers qui sont qualifiés, mais si comme pour la saison 2019, il n'y a qu'un groupe, ce sont les quatre premiers qui sont qualifiés,
- Par ailleurs ces mêmes équipes, sont celles qualifiées pour les demi-finales & finales du championnat,
  - Ensuite et en cas de désistement uniquement, la prochaine meilleure équipe du groupe correspondant à l'équipe se désistant est qualifiée, exemple : une équipe de ligue C ne sera remplacée que par une équipe de ligue C, mais en aucun cas par une équipe de ligue supérieures. Ceci est valable pour toutes les ligues.
- A noter que la meilleure équipe des viennent ensuite est celle ayant obtenu le plus grand nombre de nombre de points et en cas d'égalité de points, l'équipe ayant joué le plus grand nombre de match sur la saison en cours.

Pour le bon déroulement de cette 6<sup>ème</sup> édition, nous avons sollicités, pour la mise à disposition et l'utilisation de leurs terrains synthétiques,

- Le Service des Sports de la ville de Lancy ainsi que le Lancy Football Club pour les installations de Lancy-Florimont et des Fraisiers,
- Le Service des Sports de la ville de Plan-les-Ouates ainsi que le FC Plan-les-Ouates pour les installations du centre sportif des Cherpines et
- Le Services des Sports de la ville de Vernier et le FC Vernier pour les installations du stade municipal de Vernier,

Ceci nous garantissant et nous permettant la bonne tenue de l'ensemble des matches.

Un grand merci aux communes et clubs respectifs pour la mise à disposition de leurs installations.

Cette 6<sup>ème</sup> édition a débuté le lundi 16 septembre 2019 et c'est terminé le mercredi 6 novembre 2019, date de la finale, qui a eu lieu sur les installations du stade Municipal de Vernier.

Elle a opposé le FC AEROPORT au FC LAITERIES REUNIES, qui a été repêché à la suite du retrait du FC ROLEX II. Le FC AEROPORT s'est imposé sur le score de 5 à 1.

Félicitations au FC AEROPORT pour cette belle victoire lors de la 6<sup>ème</sup> édition de la coupe Genevoise Corporative. L'ensemble du comité et moi-même tenions à remercier, vous, clubs, dirigeants, joueurs, supporters, amis, instances sportives et footballistiques pour le très bel accueil réservé, une fois de plus, lors de cette 6<sup>ème</sup> édition et un grand merci également à nos partenaires et sponsors pour leurs soutiens dans cette compétition, la société AlphaBat Sàrl mais également notre parrain, LE parrain de la Coupe Genevoise Corporative, M. Walter Heuri, ancien joueur du Servette FC.

Vous l'avez sûrement relevé, je n'ai pas nommé « Gioconda's CUP » et c'est volontaire. En effet, et il est important pour moi de vous informer, que notre sponsor depuis le lancement de la Coupe Genevoise, les restaurants « L'Italia » et par la suite « La Gioconda », du même propriétaire, ne nous soutien plus depuis la saison 2019 et de relever également que les deux dernières années du contrat de sponsoring sont restées impayées.

Je vous signale que l'AGFC est à la recherche d'un nouveau sponsor pour les années à venir. Donc, si une société est intéressée, elle est invitée à prendre contact avec le comité de l'AGFC pour en discuter les modalités.





La 7<sup>ème</sup> édition aura lieu du **lundi 14 septembre au mercredi 11 novembre 2020**. Les dates indiquées sont sous réserves des discussions et de l'obtention des terrains, mais je peux d'ores et déjà vous dire que c'est en très bonne voies.

Le tirage au sort de la coupe Genevoise Corporative aura lieu le jeudi 27 août 2020 à 19h30.

Le lieu n'étant pas encore attribué, l'information sera mise sur notre site [www.agfc.ch](http://www.agfc.ch) dès celui connu et les équipes qualifiées en seront directement informées.

Encore une fois, Merci à toutes et tous.

## LA SUPER COUPE GENEVOISE CORPORATIVE

Après une première édition 2018 jouée au stade d'Aire-le-Lignon, la deuxième s'est déroulée au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Cette 2<sup>ème</sup> édition a vu s'opposer le champion 2018 de ligue A, le FC HUG I et le FC CSPM, finaliste malheureux de la Coupe Genevoise Corporative 2018, face à cette même équipe du FC HUG I.

Mais contrairement à la finale de la coupe, le FC CSPM a déjoué les pronostics et a su s'imposer sur le score de 4 à 2.

Toute nos félicitations au FC CSPM vainqueur de cette 2<sup>ème</sup> édition.

La 3<sup>ème</sup> édition de la « Super Coupe Corporative » aura lieu, très prochainement, le lundi 2 mars 2020 à 20h15.

Elle opposera le FC HUG I, champion 2019 de ligue A au FC AEROPORT vainqueur de la Coupe Genevoise Corporative 2019.

La rencontre se jouera au stade Municipal de Vernier. Je remercie la ville et les autorités de Vernier, représentée par Mme Valérie Pillonel, responsable du Service des Sports de la ville de Vernier pour la mise à disposition de leur infrastructure.

Hé bien entendu, je vous invite à venir nombreux afin de soutenir les équipes lors de cette rencontre.

## CHALLENGE AGFC

La 2<sup>ème</sup> édition du « Challenge AGFC » 2019, a eu lieu sur les installations du centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates et aura vu s'opposer notre Sélection Corporative au vainqueur de la Super Coupe Corporative 2019, le FC CSPM. Notre Sélection Corporative a été défaite sur le score de 7 à 1.

Toute nos félicitations au FC CSPM vainqueur de ce 2<sup>ème</sup> défi.

Encore merci à la ville de Plan-les-Ouates et ses représentant pour nous avoir permis d'organiser la 2<sup>ème</sup> édition de ce « Challenge AGFC ».

La 3<sup>ème</sup> édition du « Challenge AGFC » aura lieu le mardi 8 septembre 2020. Le lieu et l'heure vous seront communiqués dès que nous aurons trouvé un accord avec un de nos partenaires terrains.

## B) LES FINANCES

Avant de passer la parole à notre responsable des finances, il me faut vous faire part du fait que pour l'année 2019, les retards de paiement ont pris le chemin inverse que lors de l'exercice précédent, **avec une baisse des impayés**, mais cela restant toutefois importants.

Je tenais à remercier Mme Sibilla Gili, notre responsable des finances, pour le travail de **contrôle** et celui plus fastueux des **relances**, effectuée pour l'exercice 2019.

Elle a été assistée de notre secrétariat et appuyée, si besoins, par notre service comptabilité et notre service contentieux.

Pour la saison 2019, nous clôturons avec des impayés au 31 décembre 2019 de **CHF 15'190.00**. Ce montant reste trop important pour la bonne marche de notre Association.





Je vous invite à toujours être attentif aux factures reçues et d'effectuer les paiements dans les délais et je vous remercie par avance de faire tout votre possible et poursuivre dans ce sens.

Un grand merci à Mme Sibilla Gili.

## C) LA SELECTION

En 2018, nous avons nommé un nouveau staff à la tête de la Sélection AGFC avec pour mission de créer une nouvelle dynamique de groupe et de porter haut les couleurs de l'association, de notre canton, de notre région, de notre pays. Depuis, ils se démenent pour organiser et participer à différents tournois régionaux, interrégionaux, nationaux et internationaux, en gardant "l'Esprit Corporatif", la convivialité et l'amitié par le sport.

L'exercice 2019 aura permis à la Sélection Genevoise de participer à bon nombre de rencontres et de tournois, je laisserais nos sélectionneurs vous en parler dans leurs rapports, mais également de nouer des relations sportives et extra sportives devant permettre à l'Association et à l'équipe un développement enrichissant tant footballistiquement qu'humainement.

Souhaitons que 2020 permette à notre Sélection Genevoise de continuer son développement et de programmer de belles et enrichissantes rencontres.

Les diverses matches et tournois étant amenées à se compléter, s'étoffer au gré des propositions, le programme n'est pas encore totalement connu à ce jour. Je vous invite donc à consulter régulièrement notre site [www.agfc.ch](http://www.agfc.ch) ou vous pourrez vous tenir informé des différentes rencontres et autres manifestations auxquelles notre équipe participera.

Pour le côté sportif, nous vous rappelons que tout joueur peut être sélectionné, ceci indépendamment de la catégorie de jeu dans laquelle il évolue.

Avant de conclure le point « Sélection » je tenais à remercier, notre sélectionneur, M. Ahmed Darwish et le sélectionneur adjoint, M. Sergio Nascimento, pour le travail accompli lors de cette 2<sup>ème</sup> année à la tête de la Sélection et des résultats obtenus.

Un grand merci à eux.

## D) LES TERRAINS

J'ai pris pour habitude depuis quelques années ☺ de vous parler des obstacles rencontrés pour l'obtention des terrains et par la force des choses des difficultés pour l'organisation du championnat et des matches à refixer, à déplacer tout au long de la saison.

Malgré le peu de soutien de certaines communes et municipalités pour la mise à disposition de plages-horaires, je dois mettre en avant les très bonnes relations avec la majorité des communes et des clubs résidents, nous permettant de planifier dans de bonnes conditions notre championnat mais également de trouver de nouvelles disponibilités pour permettre le bon déroulement d'une saison régulière.

Je ne peux que vous féliciter, vous qui avez trouvé un accord avec les clubs que vous soutenez, les communes ou vous résidez, les contacts privilégiés que vous entretenez et vous inviter, vous, responsables d'équipes n'ayant pas encore de terrains, de continuer à chercher de nouvelles solutions dans le proche canton de Vaud ou en France voisine, mais également d'en parler à vos directions pour qu'elle fasse pression auprès des communes genevoises ou siège votre société, afin de pouvoir pratiquer ce sport pour lequel vous avez inscrit une ou plusieurs équipes.

Pour en finir avec les terrains, nous nous devons de maintenir et de continuer de renforcer les bonnes relations que nous avons tissées tout au long de ces années.





Nous remercions tout particulièrement

- Le Service des Sports de la Ville de Genève,
- Les autorités de la ville de Lancy et le Lancy Football Club,
- Les autorités de la ville de Plan-les-Ouates, le Centre sportif des Cherpines et le FC Plan-les-Ouates,
- Les autorités de la ville de Vernier et le FC Vernier,

pour leur soutien très important lors de nos compétitions,

ainsi que les autorités des Trois communes,

- Thônex, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et le Centre Sportif de Sous-Moulin,

pour la mise à disposition de leurs installations lors du championnat et des demi-finales et finales 2019.

Un grand merci à vous tous, représentant des Communes et des clubs... MERCI !!!

Comme chaque année, nous vous rappelons que tout nouveau club doit fournir un terrain pour jouer, faute de quoi il sera pénalisé dans le cadre des rencontres à domicile (forfait 3-0 & amende). Comme indiqué lors de l'envoi par e-mail de décembre 2015, le nombre d'équipes maximum pouvant être inscrites pour le championnat 2016 de ligue D est de 24 et les critères pris en considération sont les suivants :

- 1er critère Equipe disposant d'un terrain
- 2ème critère Date du paiement de la finance d'inscription
- 3ème critère Date de l'inscription

## E) TOURNOIS EN SALLE

Le samedi 16 novembre 2019 a vu son 39<sup>ème</sup> tournoi futsal se dérouler au Centre Sportif du Bout-du-Monde.

A ce titre, je tenais à remercier le Service des Sports de la Ville de Genève, qui nous soutient depuis le début dans l'organisation de ce tournoi et qui fait preuve de bienveillance, par rapport à notre Association, aux vues des difficultés à obtenir des disponibilités aux dates demandées.

Mais que c'est difficile de fidéliser, trouver, réunir les équipes.

L'édition 2019 aura vu en dernière minute, trois équipes annuler leurs participations, dont une n'ayant pas eu la politesse de nous en informer, ni par téléphone, ni pas écrit, ce qui est bien triste à notre époque où les moyens de communications ne manquent pas. Heureusement pour la bonne tenue du tournoi et par respect pour les équipes inscrites, nous avons tout de même pu trouver deux équipes en dernière minutes.

Ce tournoi s'est donc déroulé sur une journée avec la présence de 11 équipes réparties en deux groupes, 1 groupe de 6 et 1 groupe de 5 équipes. Les équipes classées aux deux premières places se qualifiant pour les demi-finales et finales.

Les vainqueurs de l'édition 2019 a été la SELECTION AGFC gagnant contre le FC LAITERIES REUNIES, après un très beau duel, en finale sur le score de 3 à 2, ce qui nous donne les résultats suivants :

- **1<sup>ère</sup> place vainqueur du tournoi** FC SELECTION AGFC
- **2<sup>ème</sup> place** FC LAITERIES REUNIES
- **Bonne tenue** FC ARCAM (50 points)
- **Meilleure attaque** FC LAITERIES REUNIES (21 buts)
- **Meilleure défense** FC LAITERIES REUNIES (0 buts)





Ce qui donne les résultats suivants :

➤	<b>1ère place</b>	FC SELECTION AGFC	
➤	<b>2ème place</b>	FC LAITERIES REUNIES	
➤	<b>3ème place</b>	FC FLORIMONT	
➤	<b>4ème place</b>	FC ROLEX	
➤	<b>5ème place</b>	FC QIM INFO	
➤	<b>6ème place</b>	FC RALPH LAUREN	
➤	<b>7ème place</b>	FC ARABELLE	
➤	<b>8ème place</b>	FC GAG	
➤	<b>9ème place</b>	FC ACADEMIC WORK	
➤	<b>10ème place</b>	FC ARCAM	
➤	<b>11ème place</b>	FC PLASTITECH	
➤	<b>12ème place</b>	FC	
➤	<b>Bonne tenue</b>	FC ARCAM	(50 points)
➤	<b>Meilleure attaque</b>	FC LAITERIES REUNIES	(21 buts)
➤	<b>Meilleure défense</b>	FC LAITERIES REUNIES	(0 buts)

La formule utilisée lors des dernières éditions sera vraisemblablement reconduite pour le 40<sup>ème</sup> tournoi futsal « 'cuvée 2020 ». Il aura lieu le samedi 28 novembre 2020, la date nous ayant été confirmée par le Service des Sports de la Ville de Genève.

Je vous invite donc à d'ores et déjà à planifier, agender cette date et à en informer vos joueurs.

Je vous rappelle que le tournoi est ouvert à toutes sociétés ou groupes d'amis, qu'aucune licence n'est demandée et que le prix est identique pour l'ensemble des équipes membre ou non membre de l'Association.

Je tenais à remercier tous les clubs pour l'intérêt que vous portez et porterez à cette manifestation et je ne peux que souhaiter que pour 2020, le tournoi retrouvera l'engouement qu'il est en droit d'attendre et qu'il jouira pour sa 40<sup>ème</sup> édition, du succès qu'il mérite.

## F) LES TRAVAUX DU COMITE

Je tenais également à relever l'engagement de notre comité et de l'ensemble de ses membres qui, outre les 40 semaines régulières, s'investit dans des représentations diverses, ainsi que dans des tournois de football et veille au maintien de nos bonnes relations extérieures. Ils n'ont jamais hésité à donner de leur temps autant en semaine que durant les week-ends.

Je souhaite vous associer aux remerciements qu'ils sont en droit de mériter en **LES APPLAUDISSEMENTS**.  
Encore une fois, à toutes et tous, un grand MERCI !!!

Je vous rappelle que moi-même ou les membres du comité restons à votre disposition pour vous rencontrer lors de vos assemblées ou à d'autres moments afin de vous amener les réponses aux questions que vous pourriez vous poser.





## INTERNET

La parole est donnée à Mme Sibilla Gili, en charge du développement et de la gestion du site Internet, afin de vous renseigner sur les derniers changements ainsi que les dernières mises à jour de celui-ci.

Mme Sibilla Gili évoque principalement les points suivants :

- Le site Internet est en constante évolution,
- Nous travaillons principalement sur la gestion des différentes compétitions, le suivi administratif et financier,
- Avant le début du prochain championnat, les responsables des clubs recevront un SMS, en plus des mails, les informant de la mise à disposition du calendrier du championnat, des demandes de déplacement de matchs ainsi que la confirmation et les renvois de matchs,
- Les équipes recevront un SMS lors de l'envoi des factures et / ou des rappels,
- A partir de la saison 2020 l'AGFC tiendra, en plus des résultats, un classement des buteurs,
- L'AGFC souhaitant également ajouter pour chaque équipe le logo de l'entreprise, il leur sera envoyé un @mail dans ce sens, en leur demandant un retour, si possible avant le début du championnat.

Mme Sibilla Gili informe également que le calendrier définitif (horaires et terrains complets) sera disponible pour début mars 2020 au plus tard. Les clubs seront informés par @mail. Une information sera également mise sur le site.

## EVENTS / RÉSEAUX ET MÉDIAS SOCIAUX

Je redonne la parole à Mme Sibilla Gili qui va vous expliquer ce que le comité entend et souhaite mettre en avant avec le développement des "Events / Réseaux et Médias sociaux".

Vous le savez tous, nous sommes à l'air du 4.0. C'est pourquoi l'Association va développer en parallèle du site internet, les réseaux sociaux et médias.

Vous nous trouvez déjà sur Facebook, LinkedIn, Instagram. Nous vous invitons à nous suivre, nous liker et partager avec votre entourage.

Concernant la partie "Events", nous étudions l'idée qui est de promouvoir le sport corporatif auprès des sociétés et des collectivités de notre région, mais également de permettre à ces mêmes sociétés et collectivités de se rapprocher, de se faire connaître via le sport ou tout autres événements culturels.

Vous aurez bien compris que les deux vont de pair et que vous pourrez trouver, très prochainement je l'espère, nos propositions d'Events auxquels vous pourrez vous inscrire, seul ou en groupe, à titre privé ou par le biais de votre entreprise.

Merci pour votre écoute. Le comité se tient à votre disposition pour échanger avec vous, sur vos idées et vos attentes. N'hésitez pas à venir à notre rencontre pour en parler.

Je remercie Mme Sibilla Gili pour ces explications et la parole est donnée à M. André Dumartheray pour le point « Licences »

## LICENCES

Monsieur André Dumartheray, responsable des Licences donne toutes les informations concernant celles-ci, notamment par rapport aux courriers envoyés par l'AGFC, et aux demandes de licences.

Il explique que les licences devant être annulées pour la saison en cours, doivent être faites via le compte du club directement depuis le site [www.agfc.ch](http://www.agfc.ch), avant le début du championnat (date du premier jour de la compétition).

Il informe que depuis la saison 2019, les clubs ont la possibilité d'annuler eux-mêmes les licences des joueurs ne faisant plus partie de l'équipe, ils pourront le faire jusqu'à 23h 59m 59s du dimanche précédent le début du championnat.

Toutes les licences actives après cette date seront facturées pour l'ensemble de la saison en cours « **Toute demande d'annulation de licences après le début du championnat sera refusée et facturée aux clubs** ».





Pour la création de la licence, Il faut compter 7 jours ouvrables, dès l'ensemble des documents reçus (art. 13 du règlement de jeu).

Toute licence supplémentaire peut être demandée tout au long de la saison. Les demandes de nouvelles licences sont à faire par le biais du site internet avec le login attribué.

Monsieur André Dumartheray annonce qu'à la suite de constat de tricherie, fausses photos et faux noms de joueurs, il sera exigé des clubs demandant de nouvelles licences, de faire parvenir également un scan de la pièce d'identité du joueur. Sans ce dernier document, aucune licence ne sera activée. Cette directive entrera en vigueur dès la saison 2019.

**Rappel** : pour le championnat 2020, la somme de **CHF 35.00** sera facturée pour tout joueur signant la carte de match et ce même si une/des demande(s) de licences est/sont en cours, voir délai (art. 13 du règlement de jeu)

Il est rappelé que tout club changeant de raison sociale ou redevenant membre de notre Association, après avoir démissionné ou avoir été exclu, doit annuler les anciennes licences, via le site Internet, directement sur votre compte et devra en demander de nouvelles.

Monsieur André Dumartheray informe, qu'à ce jour, les responsables ont bien joué le jeu et ont bien compris ce qui leur était demandé et les remercie. La marche à suivre concernant les licences est disponible sur Internet.

Il rappelle que les cartes de match doivent être téléchargées sur votre profil du site Internet [www.agfc.ch](http://www.agfc.ch), qu'elles doivent être imprimées en couleur, pour permettre aux arbitres et aux responsables des compétitions une bonne lecture et contrôle des feuilles de matchs. **Cette dernière sera obligatoire dès la saison 2020. Les clubs ne respectant pas cette directive se verront amendés de CHF 50.00** (art. 14 du règlement de jeu, voté lors de l'AG 2019)

## G) DIVERS

Voilà mon rapport arrive à son terme mais il me faut vous faire part de nouvelles importantes pour notre Association et son « futur sportif », déjà évoqué à mainte reprise, lors de nos précédentes Assemblées Générales et / ou lors de diverses rencontres.

### LE CHAMPIONNAT A 7

Comme nous vous l'avions annoncé lors de l'Assemblée Générale de 2016, le comité a planché sur différents thèmes dont la création d'une nouvelle compétition, **un championnat de foot à 7**, sur une base identique au foot « seniors +40 ans ».

Durant l'Automne 2019, nous avons envoyé à l'ensemble des clubs membre de notre Association, un courrier nous permettant de connaître l'intérêt et d'aller de l'avant sur les modalités de ce championnat.

Les retours ont été quasi unanime, à une exception près. Il a donc été étudié la faisabilité d'organiser ce 1<sup>er</sup> championnat de foot à 7.

L'idée était de se calquer sur le championnat de printemps à 11 joueurs. De cette base de travail, diverses simulations ont été effectuées afin de définir le type de compétitions possibles, le nombre d'équipes ainsi que le nombre de groupes que le championnat pourrait accueillir.

Cette 1<sup>ère</sup> édition peut démarrer avec un minimum de cinq équipes, mais pourrait en accueillir une soixantaine au maximum, réparties en poules de 5 ou 6 équipes, le nombre définitif d'équipes possibles, sera dépendant de la mise à disposition des terrains.

Il a été également étudié les différents aspects des « Statuts et Règlements de jeu » mais également la partie financière, ce qui nous permet de vous informer des points principaux suivants :

- Les frais de participation au championnat de foot à 7 seront de **CHF 200.00**,
- Les frais de terrains sont fixés entre **CHF 300.00 et CHF 400.00**. Ces frais sont à titres indicatifs, ils peuvent varier en fonction du coût facturés par les communes pour la mise à disposition des installations,
- Les frais d'arbitrage sont fixés à **CHF 100.00 / match**, **CHF 50.00** par équipe,
- Les autres frais resteront les mêmes que pour le foot à 11,
- Pour les clubs ayant une équipe inscrite dans le championnat à 11, pas de frais supplémentaire liés aux finances d'admission comme nouveau club, à la cotisation annuelle et aux frais de locaux,





- Pour les licences, un premier décompte sera effectué à la fin du championnat de foot à 11. Toutes nouvelles licences seront facturées au tarif en vigueur à la fin du championnat de foot à 7. Les licences du championnat à 11, déjà facturées avec le décompte correspondant, ne seront pas prise en compte,
- Pour les nouveaux clubs inscrivant une équipe dans le championnat de foot à 7, l'ensemble des frais est à prendre en compte, selon article 26 des Statuts, finances d'admission, cotisation annuelle, frais de locaux, etc,
- Le temps de jeu est fixé à 2 mi-temps de 30 minutes chacune avec une pause de 10 minutes au milieu

Concernant les « Règlements de jeu » spécifique pour le foot à 7, celui-ci sera bientôt finaliser. Il sera très prochainement disponible sur notre site.

## **Nous avons donc le plaisir de vous annoncer le lancement du championnat d'automne de foot à 7 La 1<sup>ère</sup> édition aura lieu en 2020**

Les inscriptions sont d'ores et déjà possible (Vous trouverez à la table officielle le formulaire d'inscription pour 2020. Celui-ci sera également envoyé aux clubs membre de l'AGFC et mis sur le site [www.agfc.ch](http://www.agfc.ch)).

Le championnat débutera la semaine 37/2020 et se terminera la semaine 48/2020. 10 semaines sont prévues pour la compétition, la semaine des vacances d'automne ne pas été prise en compte et la dernière semaine étant réservée aux demi-finales et finales.

Les rencontres se joueront sur des demi-terrains avec des plages horaires pouvant aller de 19h15 à 20h30 et/ou de 20h30 à 21h45, ce qui permettrait de pouvoir organiser sur 1 terrain un maximum de 4 matches par soir.

Cette nouvelle compétition est étudiée afin de répondre à une demande, à une attente, principalement, des petites et moyennes entreprises/sociétés, n'ayant pas suffisamment de collaborateurs pour faire un championnat traditionnel à 11 joueurs. Elle leurs permettra de pratiquer ce sport fédérateur et rassembleur qu'est le football.

Comme pour la « Coupe Genevois Corporative » cette nouvelle compétition ne pourra voir le jour sans l'aide du Service des Sports de la ville de Genève et des communes ayant la possibilité de nous recevoir sur des terrains synthétiques.

Le comité profite des contacts déjà pris avec les communes et les clubs pour discuter des possibilités d'une mise à disposition de leurs installations pouvant nous accueillir pour cette compétition.

Ce projet en est à ses débuts, à ses balbutiements, beaucoup de chemin reste à faire pour l'ancrer, mais nous avons bon espoir, et ce qui nous fait y croire, c'est l'engouement rencontré avec les quelques sociétés approchées pour sonder l'intérêt.

Il est également prévu une campagne d'information afin d'annoncer aux sociétés n'ayant pas d'équipes inscrites auprès de notre association, le lancement de cette nouvelle compétition. Elle se fera via le site [www.agfc.ch](http://www.agfc.ch), les réseaux sociaux MAIS également la presse « Tribune de Genève » voir le « 20 minutes », ou autres médias.

### **WCF WORLD CORPORATE FOOTBALL**

L'année dernière, plus précisément depuis mai 2019, nous avons été approchés par la WCF, Word Corporate Football, présidé par M. Edouardo Tenes. À la suite des différents échanges, nous avons, lors de nos séances de comité, discutés afin de savoir « qu'est-ce que la WCF » et "Est-ce l'Association Genevoise de Football Corporatif aurait un intérêt et pourrait être intéressée à intégrer la WCF", à en devenir membre.

Je ne vous cache pas qu'à la suite de l'expérience FIFCO présidé par M. Albert Zbilli, avec un retour plus que mitigé, l'AGFC n'ayant pas les mêmes valeurs ni les mêmes intérêts, nous avons souhaités et demandés à éclaircir différents points tel que les finances et les statuts. M. Kazim Uysal, notre avocat juriste s'est chargé de préparer la liste des points qui ont été envoyés à la WCF afin d'obtenir les réponses nous permettant de prendre une décision, valider ou non l'inscription.

Nous avons obtenu toutes les réponses à nos questions. Elles ont donc été analysées, discutées et challengées, ce qui nous a permis de prendre la décision de devenir membre de la WCF, World Corporate Football – [www.worldcorporatefootball.com](http://www.worldcorporatefootball.com).

J'ai donc le plaisir de vous annoncer que depuis le début de l'année 2020, l'Association Genevoise de Football Corporatif est devenu membre affilié de la WCF, World Corporate Football





La WCF, World Corporate Football compte à ce jour, 22 pays affiliés, 2'275 équipes référencées et plus de 28'750 joueurs répartis dans les 5 continents de notre planète.

Intégrer la WCF permettra à notre Association, à notre Sélection ainsi qu'aux clubs et équipes membres de l'AGFC de représenter et participer à différents tournois organisés de par le monde et de propager les valeurs de notre Association dans la sphère du Football Corporatif.

Nous sommes également fiers de vous annoncer que 2 équipes de notre Association figure parmi les 50 meilleures équipes mondiales classées, à savoir : 18<sup>ème</sup> le FC HUG I et 48<sup>ème</sup> le FC Rolex II.

Le classement établi par la WCF prend en compte les résultats obtenus dans les différentes compétitions et matches joués tout au long de l'année civile en cours, national ou international. Je demanderais donc aux équipes membres de l'AGFC de nous fournir les informations pour tous matches joués en dehors de nos compétitions, cela revêt une importance pour le classement édité par la WCF.

J'aurais le plaisir d'être accompagné dans nos relations avec la WCF par M. Angelo Gravina qui sera notre « POC – Point Of Contact », de M. Kazim Uysal pour la partie « Juridique », de Mme Sibilla Gili, en charges du développement et des échanges du pôle « Internet » ainsi que du bureau, MM Roberto Zezza, vice-président et André Dumartheray, administration, et bien entendu de l'ensemble du comité.

Avant de conclure mon rapport, il me reste encore à vous donner les quelques informations suivantes :

Nous rappelons à tous les clubs, actifs et passifs, de nous retourner tous documents dans les délais indiqués, ceci par mesure importante d'organisation et ainsi éviter de devoir vous relancer au dernier moment.

Je remercie tous les représentants des clubs présent ce soir à l'Assemblée Générale 2019, les différentes instances politiques de notre canton, nos invités, nos partenaires et sponsors, sans oublier les différents médias, annonceurs, pour leur soutien tout au long de la saison 2019.

## 5) RAPPORT DU TRESORIER

Madame Sibilla Gili donne lecture de son rapport pour l'année 2019

Me voici arrivée à la fin de mon deuxième exercice. Je vais vous lire le rapport pour l'année 2019 qui en résulte.

Je tiens tout d'abord à remercier les clubs qui paient leurs factures toujours dans les temps car courir derrière les impayés est une tâche pénible.

Nous constatons que le nombre de débiteurs au 31 décembre reste important.

Je passe rapidement en revue les Actifs de notre Association en soulignant la créance importante de **CHF 15'190.00** au 31 décembre 2019. Pour rappel les impayés au 31 décembre 2018 s'élevaient à **CHF 27'365.00**.

Notre trésorerie reste saine, malgré une baisse par rapport à la saison 2018, elle se monte à **CHF 59'100.00** avec un déficit de **CHF 4'500.00** dû principalement au non-paiement des frais de sponsoring de notre partenaire "La Gioconda".

Les Actifs de l'Association s'élèvent à un total de **CHF 83'500.00**.

Quant au Passif, il est composé de diverses créances de prestataires dont le paiement s'effectuera sur l'année 2020 et de quelques provisions, qui ont pour objectif de permettre à l'association de faire face à toutes dépenses non budgétées sans péjorer le résultat du prochain exercice.

Les exercices précédents reportés, ainsi que le fonds de garantie constitué par les cautions des clubs et le résultat de l'exercice 2019 viennent compléter le Passif.





En ce qui concerne le compte de résultat de l'exercice 2019, les Produits sont composés des postes usuels, soit principalement des cotisations du championnat et autres compétitions ainsi que des revenus de sponsoring pour un total de **CHF 158'400.00**.

Les Charges sont composées des frais liés à l'organisation du championnat, de la Coupe Genevoise Corporative, de la Super Coupe, du challenge AGFC et des matches de la sélection Genevoise pour un montant total de **CHF 58'200.00**, ainsi que des frais administratifs pour **CHF 35'850.00** et des frais de fonctionnement de **CHF 62'000.00**.

Pour mémoire, les frais administratifs sont composés des loyers, des fournitures diverses, des frais de déplacement, des frais liés à l'organisation de l'Assemblée Générale et des frais de représentation et de publicité, tandis que les frais de fonctionnement sont constitués des frais de téléphone, de secrétariat, de la comptabilité, du support juridique et des jetons de présence des membres du comité.

Nous vous rappelons également que le rôle des vérificateurs de comptes est important pour la bonne marche de notre Association et que la présence des clubs désignés est obligatoire. Ils sont convoqués par courrier recommandé avec indication de la date, de l'heure et du lieu pour le contrôle des comptes. Sur place sera présent, au minimum, un membre du comité afin de répondre aux éventuelles questions. Sans raison valable, l'absence d'un club convoqué sera amendée de **CHF 250.00**.

Nous tous qui gravitons autour de l'Association donnons beaucoup de notre temps pour que l'Association perdure dans les meilleures conditions. Faisons cela ensemble pour que cela reste un plaisir pour tous.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite à toutes et tous une excellente année sportive 2020.

## 6) RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES

Le délégué du FC AEROPORT, donne lecture du rapport des vérificateurs de comptes. Le FC AMAG était absent lors de la vérification des comptes.

Il informe l'assemblée de l'excellente tenue des comptes et propose à l'assemblée d'en donner décharge au trésorier.

Le comité remercie chaleureusement le délégué du FC AEROPORT pour son travail de vérificateur.

## 7) RAPPORT DU TRIBUNAL SPORTIF

M. Pierre Charvet, Président du Tribunal sportif, donne lecture de son rapport.

Celui-ci est annexé au présent PV.

## 8) RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

M. Ahmed Darwish, Sélectionneur Cantonal accompagné de M. Sergio Nascimento, Sélectionneur Cantonal Adjoint, nous font lecture de leur rapport.

Celui-ci est annexé au présent PV.

## 9) ADOPTION DES RAPPORTS

L'ensemble des rapports sont présentés en votation.

Pour : 46

Contre : aucune

Abstentions : aucune

Les rapports sont acceptés à l'unanimité

## 10) ADMISSIONS – DEMISSIONS – EXCLUSIONS





Le Comité propose à l'assemblée consultée par voies de votation

#### Les admissions suivantes :

- FC ALLIANZ
- FC AXEPTA & MITC
- FC CHAMP-DOLLON
- FC DNATA
- FC EFG
- FC QIM INFO

Ces clubs sont admis à l'unanimité en qualité de membre de l'association.

#### La démission des clubs :

- FC REFINITIV
- FC SKYGUIDE
- FC TRAFIGURA II
- FC TEAM ALL BLUES

Ces démissions sont acceptées à l'unanimité.

#### Les clubs devenant membre passif

- FC LULLIER
- FC SRG ENGINEERING
- FC VERON GRAUER

#### Les clubs suivants ont changé de nom ou de raison sociale :

- Néant qui devient le

#### Les clubs suivants sont exclus pour non-paiement :

- FC DE GRISOGONO Néant

#### RAPPEL :

Les clubs exclus pourront redevenir membre de notre association qu'en réglant leurs impayés et bien sûr en redemandant leur admission au sein de notre association.

## 11) ELECTIONS





Comme de coutume, le mandat annuel de votre comité prend fin à la fin de cet exercice. Nous proposons donc de réélire les membres du comité suivants pour l'année 2020.

## Se propose pour :

Présidence	M. Massimo Gili	
Vice-présidence   Compétitions	M. Roberto Zezza	
Administration	M. André Dumartheray	
Membres externes (sans votations)		
Internet (Développement et gestion)   Finances	Mme Sibilla Gili	
Comptabilité   Contentieux	Mme Sophie Caboussat	
Délégué aux arbitres   Développement des compétitions	M. Marco Oliveira	
Affaires Juridiques   Contentieux	M. Uysal Kazim	
WCF   Marketing	M. Angelo Gravina	
Events   Réseaux & Médias Sociaux	A pourvoir	
Informatique	M. Ismaïl Sahbani	
Photographe   Logistique	Vacant	
Sélection Genevoise –	Sélectionneurs Cantonal	M. Ahmed Darwish
	Sélectionneur Cantonal Adjoint	M. Sergio Nascimento

Pour le tribunal sportif nous vous proposons d'élire et de réélire les membres suivants :

Président :	M. Pierre Charvet
et en tant que Membres :	M. Yoann Brigante
	M. Gabriel Mascia,
	M. Jean-Pierre Rochat
	M. Roger Waeger,

S'il n'y a pas d'opposition ou de contre-proposition, je vous propose d'accepter ces nominations **sous vos applaudissements**. Celles-ci ont été acceptées à l'unanimité.

Comme nous vous l'avons expliqué lors d'une précédente Assemblée Générale, la désignation des vérificateurs des comptes s'effectue depuis de nombreuses années en vertu d'une pratique acceptée de tous et qui consiste à respecter l'ordre alphabétique des noms des clubs.

Nous vous proposons donc à la vérification des comptes pour l'année 2020 les clubs suivants, soit : le FC BUNGE et le FC CATERPILLAR (FC AEROPORT et FC AMAG en 2019) et le FC CERN en tant que suppléant

**RAPPEL : LA PRESENCE DES CONTROLEURS EST OBLIGATOIRE.**

## 12) PROPOSITIONS DU COMITE





À fin janvier 2020, en marge de la convocation à l'Assemblée Générale, vous avez reçu des documents, notamment des propositions de modifications des articles des Statuts et des Règlement de jeu.

## MODIFICATIONS DES STATUTS :

Proposition de modification des statuts :

### VERIFICATEURS DES COMPTES

#### **Article 21** (Actuel – ancien texte)

L'assemblée des délégués désignera deux clubs et un suppléant comme vérificateurs élus pour une année. Ils vérifient la comptabilité et présentent un rapport sur les résultats. Ils sont autorisés à prendre connaissance en tout temps de la comptabilité et de l'état de la caisse

#### **Article 21** (Proposition – nouveau texte)

L'assemblée des délégués désignera deux clubs et un suppléant comme vérificateurs élus pour une année. Ils vérifient la comptabilité et présentent un rapport sur les résultats. Ils sont autorisés à prendre connaissance en tout temps de la comptabilité et de l'état de la caisse

La présence est obligatoire. En cas d'absence non excusée ou jugée non valable, le comité se réserve le droit de demander un justificatif écrit à la direction, le club est amendé 250.-

En cas d'absence des deux clubs désignés et le club suppléant n'ayant pu être convoqué, le rapport sera entériné

Pour : 46

Contre : aucune

Abstentions : aucune

Ces modifications / adaptations sont acceptés à l'unanimité

### FINANCES

#### **Article 26** (Actuel – ancien texte)

Les recettes de l'Association sont :

- a) Finance d'admission : CHF 600.- (dont CHF 200.- à titre de garantie, restitués sans intérêt, lors de la démission du club, pour autant que le club concerné en fasse la demande écrite ou par Email dans les 90 jours suivant l'assemblée générale qui a accepté la démission. Cas contraire le dépôt reste acquis à l'association)
- b) Cotisation annuelle : CHF 100.- par équipe (membres passifs et actifs)
- c) Inscription annuelle au championnat : CHF 50.- par équipe
- d) Frais de participation annuels à l'entretien des locaux : CHF 250.- par équipe
- e) Frais de participation annuels au championnat : CHF 85.- par équipe
- f) Droit annuel de qualification : CHF 25.- par joueur ; CHF 10.- pour création de nouvelle licence ou à la suite d'une perte
- g) Amendes, Caution, Tombola
- h) Dons, allocations, subventions
- i) Recettes totales des matches de finales et de toutes les manifestations organisées par l'A.G.F.C.

#### **Article 26** (Proposition – nouveau texte)

Les recettes de l'Association sont :

- a) Finance d'admission : CHF 600.- (dont CHF 200.- à titre de garantie, restitués sans intérêt, lors de la démission du club, pour autant que le club concerné en fasse la demande écrite ou par Email dans les 90 jours suivant l'assemblée générale qui a accepté la démission. Cas contraire le dépôt reste acquis à l'association)
- b) Cotisation annuelle : CHF 100.- par équipe (membres passifs et actifs)
- c) Frais d'inscription et de participation annuelle au championnat : CHF 200.- par équipe
- d) Frais de participation annuels à l'entretien des locaux : CHF 250.- par équipe





- e) Néant
- f) Droit annuel de qualification : CHF 25.- par joueur ; CHF 10.- pour création de nouvelle licence ou à la suite d'une perte
- g) Amendes, Caution, Tombola
- h) Dons, allocations, subventions
- i) Recettes totales des matches de finales et de toutes les manifestations organisées par l'A.G.F.C.

Les clubs participant aux championnats de football à 11 et de football à 7, ne devront s'acquitter uniquement des frais prévus sous lettre c) ainsi que sous lettre f) pour autant que de nouvelles licences soient demandés.

Pour : 46

Contre : aucune

Abstentions : aucune

Ces modifications / adaptations sont acceptés à l'unanimité

## QUALIFICATIONS

### Article 50 (Actuel – ancien texte)

Les clubs sont responsables des accidents pouvant survenir aux joueurs au cours des manifestations et rencontres organisées par l'A.G.F.C.

L'Association n'a pas d'**ASSURANCE ACCIDENTS**

### Article 50 (Proposition – nouveau texte)

Les clubs sont responsables des accidents pouvant survenir aux joueurs au cours des manifestations et rencontres organisées par l'A.G.F.C.

Pour le championnat de football à 7, les terrains sont gérés par l'A.G.F.C. Les frais y afférant sont fixés à CHF 400.- à titre indicatif et peuvent varier en fonction des frais facturés par les communes ou les clubs résidents, pour la mise à disposition des installations

L'Association n'a pas d'**ASSURANCE ACCIDENTS**

Pour : 46

Contre : aucune

Abstentions : aucune

Ces modifications / adaptations sont acceptés à l'unanimité

## MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE JEU





Proposition de modification du règlement de jeu :

## PARTICIPATION AUX MATCHS

### Article 13 (Actuel – ancien texte)

Le remplacement des joueurs, gardien de but y compris, peut se faire durant tout le match sous forme de changement libre, lors d'un arrêt de jeu, selon le nombre de joueurs au maximum inscrits sur la feuille de match, soit 18. Les joueurs dont la licence ne peut être présentée à l'arbitre doivent signer la carte de match sous la responsabilité du capitaine et présenter une pièce justificative munie d'une photo. En outre l'équipe concernée sera sanctionnée d'une amende d'un montant équivalent au coût d'émission d'une licence par licence non présentée. **TOUT JOUEUR SANS PIERCE JUSTIFICATIVE MUNIE D'UNE PHOTO NE POURRA PAS JOUER LE MATCH**

Durant le championnat, le délai pour la création d'une nouvelle licence est fixé à 10 jours, à compter de la réception de la demande et des documents nécessaires

### Article 13 (Proposition – nouveau texte)

Le remplacement des joueurs, gardien de but y compris, peut se faire durant tout le match sous forme de changement libre, lors d'un arrêt de jeu, selon le nombre de joueurs au maximum inscrits sur la feuille de match, soit 18. Les joueurs dont la licence ne peut être présentée à l'arbitre doivent signer la carte de match sous la responsabilité du capitaine et présenter une pièce justificative munie d'une photo. En outre l'équipe concernée sera sanctionnée d'une amende d'un montant équivalent au coût d'émission d'une licence par licence non présentée. **TOUT JOUEUR SANS PIERCE JUSTIFICATIVE MUNIE D'UNE PHOTO JOUE SOUS LA RESPONSABILITE DE L'EQUIPE CONCERNEE**

**LE COMITE SE RESERVE LE DROIT DE PROCEDER A DES CONTROLES, LE CLUB FAUTIF SERA SANCTIONNE D'UN FORFAIT AINSI QUE D'UNE AMENDE DE CHF 200.- EN CAS DE FRAUDE**

Durant le championnat, le délai pour la création d'une nouvelle licence est fixé à 7 jours, à compter de la réception de la demande et des documents nécessaires

Pour : 46

Contre : aucune

Abstentions : aucune

Ces modifications / adaptations sont acceptés à l'unanimité

### Article 14 (Actuel – ancien texte)

Si la feuille de match ne peut être éditée automatiquement par le biais du site Internet, celle-ci devra être fournie par l'arbitre et remplie en caractère d'imprimerie par le ou les clubs concernés. Seront indiqués : le nom et le prénom de chaque joueur ainsi que la date de naissance et le genre de qualification, soit : "corporatif" "assimilé" ou "étranger"

Tous les champs seront complétés, sans exception. Toute feuille de match illisible ou incomplète sera facturée CHF 50.- Ces dispositions sont également applicables aux arbitres qui remplissent le verso des feuilles de match

### Article 14 (Proposition – nouveau texte)

Si la feuille de match ne peut être éditée automatiquement par le biais du site Internet, celle-ci devra être fournie par l'arbitre et remplie en caractère d'imprimerie par le ou les clubs concernés. Seront indiqués : le nom et le prénom de chaque joueur ainsi que la date de naissance et le genre de qualification, soit : "corporatif" "assimilé" ou "étranger"

Tous les champs seront complétés, sans exception. Les feuilles de match doivent être imprimées en couleur. Toute feuille de match illisible ou incomplète sera facturée CHF 50.- Ces dispositions sont également applicables aux arbitres qui remplissent le verso des feuilles de match

Pour : 46

Contre : aucune

Abstentions : aucune

Ces modifications / adaptations sont acceptés à l'unanimité

### Article 18 (Actuel – ancien texte)





L'heure officielle d'un match est celle annoncée dans le calendrier de l'A.G.F.C. ou par voie de communiqué officiel

**Article 18** (Proposition – nouveau texte)

L'heure officielle d'un match est celle annoncée dans le calendrier de l'A.G.F.C. ou par voie de communiqué officiel ou via le site internet de l'A.G.F.C.

Pour : 46

Contre : aucune

Abstentions : aucune

Ces modifications / adaptations sont acceptés à l'unanimité

**Article 19** (Actuel – ancien texte)

Toute équipe ne se présentant pas à l'heure forfaitaire aura match perdu par forfait et sera amendée de CHF 100.- ; frais d'arbitrage en plus

Pour une finale, l'amende sera de CHF 200.- et l'équipe ne sera pas promue dans la ligue supérieure

**Article 19** (Proposition – nouveau texte)

Toute équipe ne se présentant pas à l'heure forfaitaire aura match perdu par forfait et sera amendée de CHF 250.- ; frais d'arbitrage en plus

Pour une finale, l'amende sera de CHF 250.- frais d'arbitrage en plus et l'équipe ne sera pas promue dans la ligue supérieure

L'équipe adverse est dans l'obligation de se présenter au match conformément aux dispositions du présent règlement, notamment les articles 15 et 20 (soit en remettant au minimum 30 minutes avant le début du match la feuille de match à l'arbitre dans son vestiaire pour contrôle, avec un minimum de sept joueurs) afin d'être considéré avoir gagné la rencontre par forfait

Pour : 46

Contre : aucune

Abstentions : aucune

Ces modifications / adaptations sont acceptés à l'unanimité

## 13) PROPOSITIONS DES CLUBS

➤ Néant

## 14) DIVERS

Avant de conclure notre Assemblée Générale 2019 et de passer aux rafraîchissements, le Président remercie les délégués pour le temps et l'écoute qu'ils ont accordé au Comité et leur souhaite une très bonne saison 2020.

La séance est levée à 21 h 00

Massimo Gili  
Président AGFC

